Association Castors St Yves
Commission AMAP
Maison des habitants et du Citoyen de Bellevue
Place des Lauriers 44100 Nantes
Association loi 1901, déclarée en Préfecture de Loire-Atlantique N° W442002778
castors_st_yves@yahoo.fr - castor_amap@yahoo.fr

Nantes, le 15 juin 2021

Objet : Contribution à la consultation publique relative au projet d'usine d'enrobés à Puceul

Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique,

Dans le cadre de la consultation publique relative au projet d'usine d'enrobés à Puceul, nous souhaitons vous faire part de nos inquiétudes et de notre opposition à l'implantation de ce projet à proximité de l'exploitation maraîchère l'EARL La Barakabio.

Nous sommes une association nantaise dont l'une des activités est une AMAP (association pour le maintien d'une agriculture paysanne). Nous sommes en contrat avec une quinzaine de producteurs locaux avec qui nous travaillons tout au long de l'année, en s'engageant par contrat avec eux. L'association compte une centaine d'adhérents et de nombreux projets qui créent du lien social dans notre quartier tout en promouvant une alimentation locale de qualité, l'un des défis majeurs pour réussir une transition alimentaire à l'échelle de la métropole nantaise.

Nous anticipons que ce projet d'usine, s'il est autorisé, aura des conséquences majeures sur l'exploitation maraîchère l'EARL La Barakabio, avec laquelle nous sommes en contrat depuis 4 ans. Ses producteurs fournissent des légumes bio chaque semaine à 64 familles nantaises de notre association.
Nous nous inquiétons de la pollution générée par ce type d'usine et qui est déjà connue et documentée : intoxication aux HAP jugés cancérigènes par l'ANS, composés organiques volatile, métaux lourds.... L'implantation de cette activité dans un rayon de moins d'un kilomètre de l'étang permettant d'arroser les légumes ferait porter des risques importants en matière de santé publique aux consommateurs (humains comme animaux) sans compter les nuisances et risques sanitaires pour le voisinage.
Nous nous inquiétons aussi des conséquences économiques pour l'avenir de l'exploitation maraîchère : perte éventuelle du label bio, gestion des pollutions à leur charge, potentielle perte de valeur de leurs terrains, diminution de leur activité.

L'opportunité et la légitimité de ce projet nous paraît contestable si l'on met les bénéfices financiers et en terme d'emploi envisagés (d'autant plus dans un contexte où 2 usines d'enrobés de la région ne tournent qu'à demi régime) au regard des conséquences sur les destructions d'emploi, sur la santé, sur la qualité de l'eau et des sols, la biodiversité ou encore le paysage (quel sera le coût de ces dégradations ?). Face à l'urgence des enjeux de transition écologique, il nous semble essentiel que l'État se positionne comme le garant de l'intérêt du plus grand nombre, dans une vision qui dépasse les intérêts privés à court terme, ainsi que cela est prévue par la récente loi Climat et Résilience.

Après l'abandon du projet d'usine de méthanisation, pourquoi ne pas favoriser sur la ZAC de l'Oseraye des initiatives économiques de territoire moins polluantes ?

Enfin, au travers de cette contribution nous souhaitons rappeler l'enjeu de resituer ces projets dans une logique territoriale plus large. Les impacts comme les bénéfices de certaines activités ne peuvent être mesurés dans des périmètres trop restreints. En outre, l'activité de l'exploitation maraîchère biologique a un impact positif aussi bien localement (services rendus en matière d'environnement, approvisionnement de cantines de l'intercommunalité notamment) qu'à plus large échelle (contribution à un maillage de fermes maraîchères en agriculture biologique permettant de soutenir la demande de la métropole et de favoriser sa résilience).

Pour toutes ces raisons, nous vous demandons, Monsieur le Préfet, de bien vouloir prendre en compte notre contribution à la consultation que vous avez initiée.

Nous vous prions de bien vouloir recevoir nos sincères salutations.

Le président de l'association et les Référents AMAP

Christophe Chauvet